



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES  
**COMMUNE DE CORNEILLA-LA-RIVIERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 AVRIL 2026**

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 17

Procurations : 02

Convocation : 22 avril 2026

**L'an deux mille vingt-six et le vingt sept avril** à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des Fêtes, sous la présidence de Madame ESCODA Aurélie, maire.

**Présents** : Mme ESCODA Aurélie, M. AUTE Loïc, Mme BARROT Sandrine, M. NIETO Michel, Mme SERRADEIL Virginie, M. ALBARRACIN Julien, M. CHARRE Florent, Mme QUER Mélanie, M. OLIVERO Christian, M. FAYOS Jérémie, Mme DE JESUS SARABANDO Orquidea, M. MORON David, Mme DOUTTE Rose, M. MARIN Philippe, M. CLOTTE Gilles, Mme REDO Fabienne et Mme MICHEU Angélique.

**Absent(s)** : /

**Procuration(s)** :

Mme BASCOU Catherine donne procuration à Mme SERRADEIL Virginie.

Mme PRADAT Stéphanie donne procuration à Mme QUER Mélanie.

Mme SERRADEIL Virginie est nommée secrétaire de séance.

---

**033 / 2026 - OBJET : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT**

Sur le rapport de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, arrête les comptes de l'exercice 2025, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour rappel : déficit reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : -339 185,23 €

Pour rappel : excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 1 184 632,84 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent – 001) de la section d'investissement de : 108 667,49 €

Un solde d'exécution (excédent – 002) de la section de fonctionnement de : 758 325,65 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20260427-0332026-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 0,00 €

Ligne 002 / 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (002) : 758 325,65 €

Excédent de résultat d'investissement reporté (001) 108 667,49 €

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir déposé au Tribunal Administratif de Montpellier (Espace Pitot, 6, rue Pitot, 34063 Montpellier cedex 02) dans les deux mois de son affichage après transmission en Préfecture. Elle peut aussi faire l'objet, dans le même délai d'un recours gracieux ou hiérarchique.*

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

« Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations ».

**A Corneilla la Rivière,**

**Le 29 avril 2026,**

**Le Maire**

**Mme Aurélie ESCODA**



Accusé de réception en préfecture  
066-216600585-20260427-0332026-DE  
Date de télétransmission : 05/05/2026  
Date de réception préfecture : 05/05/2026